

## LA QUALITÉ DES DALLES À PLOTS PELLICULÉES POUR LES PCRBT\* RECONNUE PAR LE NOUVEAU DTU 52.10

A partir du 15 décembre 2013, les dalles à plots pelliculées feront l'objet d'un constat de traditionnalité suite à la publication, le 15 juin dernier, du DTU 52.10 : "mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé". En conséquence, la plupart des Avis Techniques visant les dalles à plot pelliculées n'auront plus lieu d'exister.

Apparues sur le marché du bâtiment il y a plus de 20 ans, les dalles à plots pelliculées sont utilisées pour la mise en œuvre des PCRBT\*, en alternative des dalles à plots non pelliculées et des dalles planes.

**En étant visées par le DTU 52.10, les dalles à plots pelliculées sont reconnues comme référence en tant que produit traditionnel. Elles font désormais partie des règles de l'art relatives à la construction.**

Soutenue par Cochebat, le syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaires, cette décision est un gage de qualité et de reconnaissance pour le produit. Ce "constat de traditionnalité" renforce une nouvelle fois la pertinence des solutions PCRBT, plébiscitées pour leurs performances et leur efficacité énergétique. De plus en plus répandues, les solutions PCRBT n'ont plus à prouver leurs qualités : confort thermique, limitation des consommations énergétiques, économies à l'utilisation, hygiène et liberté visuelle. Recommandé dans les Bâtiments Basse Consommation, le PCRBT répond parfaitement aux exigences de la RT2012.

A ce jour, **seules les dalles à plots pelliculées font partie du DTU 52.10.** Les dalles à plots non pelliculées restent quant à elles sous Avis Technique. Par ailleurs, la certification CSTBat est maintenue, tant pour les dalles à plots pelliculées que pour les non pelliculées (le certificat CSTBat certifie la résistance thermique exprimée en  $m^2.K/W$ , ainsi que les caractéristiques des dalles à plots).

Les dalles plots sont les sous-couches isolantes sur lesquelles les tubes viennent s'encaster. Elles permettent de fixer les tubes sans matériel supplémentaire. Elles sont généralement conçues en polystyrène expansé et recouverte d'un film polystyrène thermo-soudé.

Un DTU est un acronyme, désignant un Document Technique Unifié. Ce document, applicable aux marchés de travaux de bâtiment en France, est la synthèse des règles de l'art concernant les ouvrages. Un DTU a 2 fonctions :

- définir les ouvrages dits « traditionnels » : domaine d'emploi & produits,
- décrire les étapes de la mise en œuvre.

COCHEBAT est le syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaires. Avec 13 adhérents parmi les leaders du marché, COCHEBAT représente 80 % du marché des surfaces (plancher, mur, plafond) chauffantes/rafraîchissantes par eau basse température et de l'hydro distribution (chauffage et sanitaire).

\*PCRBT : plancher chauffant rafraîchissant basse température

[www.cochebat.org](http://www.cochebat.org) - [www.certitherm.fr](http://www.certitherm.fr)

Service de presse  
Laure TORTET

ALURE  
COMMUNICATION

Tél : 33 (0) 6 82 66 06 04 - l.tortet@alurecom.fr

Anne-Marie LAYLLE

Responsable de la communication

Tél. : 01 53 32 79 79 - am.laylle@syplast.org